

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n° JL05021502



Type de bien : Maison individuelle

Adresse du bien :

82 CHEMIN DE FONTENILLE

24260 LE BUGUE

Donneur d'ordre

Madame BEVE 82 CHEMIN DE FONTENILLE

24260 LE BUGUE

Propriétaire

Madame BEVE 82 CHEMIN DE FONTENILLE

24260 LE BUGUE

<u>Date de mission</u>: **06/02/2015**

Opérateur : MR LALOT JEROME



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : JL05021502 Valable jusqu'au : 05/02/2025

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975

Surface habitable : 115 m²

Adresse: 82 CHEMIN DE FONTENILLE

24260 LE BUGUE

Propriétaire : Nom : BEVE

Adresse: 82 CHEMIN DE FONTENILLE

24260 LE BUGUE

Date: 06/02/2015

Diagnostiqueur: MR LALOT JEROME

Cachet et signature :

EXPERIMENT TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF



Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement*, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2011

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWher	détail par usage en kWhep	
Chauffage	Bois 3955 kWhEF Fioul 9148 kWhEF		929 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2775 kWhEF	7158 kWhEP	248 € TTC
Refroidissement		0 kWhEP	0 € TTC
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	15877 kWhEF	20261 kWhEP	1271 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

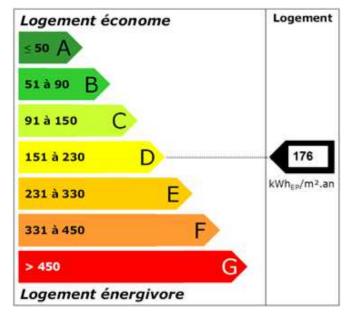
Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

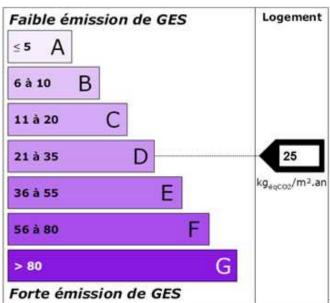
Consommation conventionnelle :

176,18 kWhEP/m².an

Estimation des émissions : $25,28 \text{ kg \'eqCO2/m}^2.an$

sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement *





rayer la mention inutile

Dossier n°: JL05021502 1/10



performan	ce éner	gétique – 1	gement (6.1)
c Pro (v 2.0)	Référence d	du DPE : 1524V10 0	00257L
quipements			
Chauffage et re	froidissement	Eau chau	de sanitaire, ventilation
Poêle/insert bois (flamme verte)	(sans label		
chaude, haute ten	npérature,	Système de ventil	ation : VMC Hygro A
Système de refroid	dissement : A	ucun	
·	-	en ou d'inspection ☑Non	des chaudières joint : ☐ Non requis
Quantité d'énergie	d'origine renou	ıvelable	34 kWh _{EP} /m².an
	c Pro (v 2.0) quipements Chauffage et ref Système de chauf Poêle/insert bois flamme verte) Chaudière fioul, s 2006, régulé Emetteurs : Radia chaude, haute ten régulation termina thermostatiques Système de refroid	C Pro (v 2.0) Référence de Chauffage et refroidissement Système de chauffage : Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Chaudière fioul, standard, 2006, régulé Emetteurs : Radiateur eau chaude, haute température, régulation terminale, robinets thermostatiques Système de refroidissement : A	Chauffage et refroidissement Eau chaude Système de chauffage : Système de produ Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Chaudière fioul, standard, 2006, régulé Emetteurs : Radiateur eau chaude, haute température, régulation terminale, robinets thermostatiques Système de refroidissement : Aucun Rapport d'entretien ou d'inspection

Dossier n°: JL05021502 2/10



Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

<u>Énergie finale et énergie primaire</u>

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

<u>Variations des conventions de calcul et des prix</u> de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Dossier n°: JL05021502 3/10



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Dossier n°: JL05021502 4/10



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

	Nouvelle			Rapidité du	
Mesures d'amélioration	consommation conventionnelle kWhEP/m²,an	Effort d'investissement	Économies	retour sur Investissement	Crédit d'impôt*



Commentaires :

* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site www.ademe.fr en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels)

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT

116 BIS RUE EUGENE POTTIER _ 35000 RENNES

Dossier n°: JL05021502 5/10



Référence du logiciel validé : Expertec Pro (v 2.0) Référence du DPE : 1524V1000257L

Diagnostic de performance énergétique

Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Généralités		
Département	24	
Zone thermique	H2	
Type de bâtiment	Maison individuelle	
Année de construction	Avant 1975	
Surface habitable	115	
Hauteur moyenne sous plafond	2,8	
Nombre de niveaux	2	
Nombre de logement	1	
Inertie du lot	Lourde	
Etanchéité du lot	Autres cas	

Enveloppe – Mur(s)	
Mur 1	
Surface (m ²)	107,88
U (W/m2.K)	1,5
Matériau	Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 65cm ;
Isolation	non isolé
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Mur LNC	
Surface (m ²)	33,6
U (W/m2.K)	1,5
Matériau	Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 65cm ;
Isolation	non isolé
Mitoyenneté	Bâtiment adjacent autre que habitation
b	0,2
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m2)	0
Isolation Aiu	non isolée
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m2)	0
Isolation Aue	non isolée

Enveloppe – Plancher(s) bas	
Plancher 1	
Surface (m²)	80
Périmètre (m)	0
U (W/m2.K)	0
Isolation	non isolé
Mitoyenneté	Terre-plein
b	1

Dossier n°: JL05021502 6/10



Enveloppe – Plancher(s) haut	
Plafond 1	
Surface (m²)	90
U (W/m2.K)	0,26
Isolation	isolation intérieure, année isolation : entre 1989 et 2000
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

Enveloppe – Baie(s)	
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m²)	1,28
Orientation	Est
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Туре	Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois
Epaisseur de lame d'air (cm)	8
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	3,10
Volet	Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet
	battant bois, (e ≤ 22mm)
Ujn (W/m2.K)	2,5
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m²)	0,97
Orientation	Est
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois
Epaisseur de lame d'air (cm)	8
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	3,10
Volet	Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet
	battant bois, (e ≤ 22mm)
Ujn (W/m2.K)	2,5
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m²)	3,15
Orientation	Est
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Туре	Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois
Epaisseur de lame d'air (cm)	8
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	3,10
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e >

Dossier n°: JL05021502 7/10



	22mm)
Ujn (W/m2.K)	2,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m²)	3,15
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois
Epaisseur de lame d'air (cm)	8
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	3,10
OW (VV/IIIZ.K)	Devoienne coulingente DVC valet hettent heie (e.)
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e > 22mm)
Llin (M/m2 K)	
Ujn (W/m2.K)	2,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	Fenêtre 1
Quantité	1
Surface (m²)	3,15
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois
Epaisseur de lame d'air (cm)	8
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	3,10
,	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e >
Volet	22mm)
Ujn (W/m2.K)	2,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
•	1
b	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Désignation	Fenêtre 1
	1
Quantité	·
Surface (m²)	4,05
Orientation	Sud
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Туре	Fenêtre battante, Double Vitrage, Bois
Epaisseur de lame d'air (cm)	8
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu intérieur
Uw (W/m2.K)	3,10
Volet	Persienne coulissante PVC, volet battant bois, (e >
v Olet	22mm)
Ujn (W/m2.K)	2,4
Paroi	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
	-
	<u> </u>

Dossier n°: JL05021502 8/10



Enveloppe – Porte(s)	
Désignation	Porte 1
Quantité	1
Surface (m²)	2,45
U (W/m2.K)	3,3
Туре	Bois vitrée double vitrage
Positionnement	nu intérieur
Mur	Mur 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

Système - Ventilation	
Type de ventilation	VMC Hygro A
Etanchéité	Autres cas

Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
Chauffage individuel, 115 m² de surface chauffée
Absent, sans régulation pièce par pièce
Chaudière fioul
Fioul
central
standard, ancienneté 2006, dans le volume habitable, générateur régulé
Réseau individuel eau chaude haute température non isolé
Radiateur eau chaude, d'après 2000, haute température, avec robinet thermostatique, avec régulation terminale
10
Poêle/insert bois (sans label flamme verte)
Bois
divisé
+Infini

Système(s) - ECS			
Type d'équipement	Ballon électrique		
Energie	Electricité		
Type d'installation	individuelle, sans solaire		
Distribution	production dans le volume chauffé, pièces alimentées contiguës		
Stockage	200 I, vertical, hors volume chauffé		

Système - Refroidissement	
Type de climatisation	Aucune

Système – Production d'énergie						
Aucune						

Dossier n°: JL05021502 9/10



Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie
DPE pour un		_	Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à	DPE non réalisé à l'immeuble			de
	ou une maison individuelle			Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de	bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	chauffage et de production d'ECS	unabitation
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à		X		
Utilisation des factures	X		l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr